

## Conseil d'administration N°5

Du jeudi 21 mars 2019

Début de la séance : 17h35

Quorum : 16

### **Membres absents excusés titulaires**

Mme BRUNEL-MAILLET, M. LANFRAY (Représentant de la collectivité territoriale de rattachement),

M. POIRIER (Représentant de la collectivité locale),

(Personnel d'enseignement et d'éducation M. MOULAIN

Personnel d'administration, ouvrier et service : Mme PAGANA, Mme PIZANO

**Membres présents** : Mme BOSC-ROBERT (Principale), M. LECONTE (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA), M. CLOS ARCEDUC (Ajoint-gestionnaire)

Mme MONJAL (Représentant de la collectivité locale), M. POIRIER (Représentant de la collectivité territoriale de rattachement),

M. COSTE, M. LENEYLE, Mme ARNAUD, Mme Jonas, M. Vol, Mme Oulieu, Mme GUERIN (Personnels d'enseignement et d'éducation),

M. SOUCHET, Mmes TORLET, MICHEL, DAVIN, BIOUSSE, (Parents d'élèves liste FCPE)

M. BONFILS (Agence comptable),

Mme Torlet est désignée comme secrétaire de séance.

---

Mme BOSC-ROBERT souhaite la bienvenue à toutes et tous.

L'ordre du jour chronologique est modifié.

Il est approuvé.

Nombre de votants : .....14 Pour : .....14 Contre : ..... abstention : .....

Mme BOSC-ROBERT demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du CA n°3 du 31.01.2019

Nombre de votants : .....14 Pour : .....14 Contre : ..... abstention : .....

## **1-ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Prise de parole par M. Clos-Arceduc...

Monsieur Clos-arceduc présente le rapport financier aux membres du CA. Il explique l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé 2018, attire l'attention sur certains points des services AP et SRH et annonce le résultat positif de l'exercice.

Monsieur Bonfils, fondé de pouvoir et sous mandat de l'agent comptable, Monsieur Faugeron, prend la parole et explique l'exécution comptable du compte financier. Il annonce les fonds de réserves et la capacité d'autofinancement de l'établissement

Question de Mme Michel au sujet du fonds social : « le reliquat d'argent est-il conservé d'une année sur l'autre ? ». M. Clos-Arceduc confirme que oui.

M. Souchet pose une question au sujet des fonds de réserve. M. Clos-Arceduc explique leur fonctionnement.

M. Poirier, M. Vol, Mme Arnaud et M. Coste arrivent après les deux premiers votes, à 18h. Le nombre de votants passe à 18.

### **1-1 Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier 2018**

Sans réserves : 18

Avec réserves : 0

Nombre de votants : .....18      Pour : .....18      Contre : ..... abstention : .....

2-2 : compte financier - résultat

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2018 comme suit :**

Compte 10681 :+ 10 578.53 € € (SG)

Compte 10687 : - 622.75 € (SRH)

Nombre de votants : .....18      Pour : .....18      Contre : ..... abstention : .....

M. Bonfils agent comptable adjoint invité quitte le CA à 18h30. Mme Arnaud s'absente, le nombre de votants est désormais à 17.

### **2-3 Décision Budgétaire Modificative :**

Service général :

15000.00 € : prélèvement pour l'achat de matériel (ALO)

5000.00 € AP pour les activités pédagogiques (cafés littéraires, diverses sorties, ardèche nature...)

Nombre de votants : .....17      Pour : .....17      Contre : ..... abstention : .....

### **2-4 Séjour pleine nature**

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à mettre en œuvre l'organisation et le financement du voyage suivant

- 
- Ardèche pleine nature 27 ET 28 MAI 2019
  - Part fixe des familles / 30.00 €

M. Vol explique la convention avec le CREPS. Une journée est proposée aux élèves avec un fort taux d'encadrement (le CREPS propose ce type de sortie afin de former ses futurs BE). Cette convention permet de réduire considérablement le coût de la sortie (environ 1.000€)

Mme Arnaud rejoint le CA. Le nombre de votants est donc à 18.

*Nombre de votants : .....18      Pour : .....18      Contre : ..... abstention : .....*

### **2-5 Dons :**

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à encaisser les dons suivants :

FSE

Paris 270.00 €

Italie 470.00 €

Espagne 490.00 €

Avignon 147.00 €

Ardèche nature – 210.00 €

théâtre à Privas – 140.00 €

*Nombre de votants : .....18      Pour : .....18      Contre : ..... abstention : .....*

### **2-6 Dons :**

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à encaisser les dons suivants

FCPE

Italie 423.00 €

Espagne – 440.00 €

Théâtre à Privas – 100.00 €

*Nombre de votants : .....18      Pour : .....18      Contre : ..... abstention : .....*

## **2- FONCTIONNEMENT**

Prise de parole par Mme Bosc-Robert

### **2.1 → Système de vidéo surveillance (Pour information)**

Pour information, M. Clos Arceduc lit la lettre adressée par le département ainsi que celle de la cellule juridique.

Le département attend la charte tripartite mais ne répond pas aux questions concernant la légalité (la question devait être délibérée au préalable en CA alors que l'installation a eu lieu

sans concertation).

S'ensuivent des échanges animés concernant la réponse jugée légère dans la mesure où elle ne respecte pas la procédure. M. Vol se pose un certain nombre de questions au sujet de la légalité de ce type d'installation, de la destination des enregistrements et du respect du droit à l'image et de l'atteinte aux libertés individuelles.

La question du contexte terroriste semblerait justifier ce choix, Mme Bosc-Robert se demande ainsi si ce ne serait pas une réponse apportée aux inquiétudes potentielles des parents et de certains établissements. Quoi qu'il en soit, Mme Michel rappelle que l'information n'est jamais passée auprès des parents via pronote ou cahiers de correspondance.

Mme Torlet pose la question du coût de ces installations et de leur fonctionnement dans un contexte de suppression de personnel surveillant. M. Clos-Arceduc se renseigne à ce sujet.

### **3- ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE**

#### **3.1→ Fournitures scolaires (documents joints)**

Les listes de fournitures scolaires des classes du collège, des classes de SEGPA et des classes ULIS ont été réalisées dans le respect des préconisations du ministère, lors de la réunion du conseil pédagogique le 5 mars 2019 et de la réunion de la commission des fournitures scolaires le 19 mars 2019.

*Nombre de votants : 18    Pour : 18    Contre : ..... abstention : .....*

#### **3.2→ Oral DNB**

Le brevet se déroulera le mercredi 29 mai pour l'épreuve orale, et les jeudi 27 et vendredi 28 juin pour les épreuves écrites.

Comme l'an passé, une préparation aux épreuves sera organisée la semaine précédant les épreuves écrites par le collège.

*La grille d'évaluation et le choix du sujet sont présentés aux membres du CA par la Principale.*

*Nombre de votants : .....18    Pour : .....18    Contre : ..... abstention : .....*

### **4 - Questions diverses :**

**Travaux prévus aux abords du collège :** Une réunion est organisée par la mairie (représentant de la mairie M. Fabert) le 27 mars 2019 pour informer la direction du collège et les parents délégués sur l'aménagement des abords du collège.

Mme Torlet s'interroge sur la présence de pistes cyclables sécurisées pour accéder au collège. M. Poirier pense que cela va être ajouté au projet.

Mme Michel demande à ce que soit communiqué à l'issue de la réunion un compte rendu de cette réunion ainsi que le nouveau plan mis à jour.

**Travaux prévus à l'intérieur du collège :** Il n'y a pas d'échéancier annoncé quant au déroulement des travaux (pas de suppression des algecos classe avant 2021 a minima (début de la campagne d'agrandissement du collège)). Mme Bosc-Robert lit la réponse de M. Lanfray à ce sujet.

M. Vol et Mme Oulieu s'étonnent de ne pas avoir davantage été consultés, tout comme les élèves au sujet de ces travaux. Il serait peut être intéressant d'intégrer davantage les usagers.

---

La cantine devrait être agrandie de 40 places durant l'été (sous le préau) passant à 204 places en tout.

Aucune information au sujet de l'agrandissement des toilettes bien que la question soit récurrente.

Mme Torlet demande au représentant de la mairie si l'itinéraire des montelibus va être modifié afin de desservir la totalité de la route de St Paul qui ne l'est pas à ce jour alors qu'elle dépend du secteur du collège Monod. Cette question avait déjà été posée à plusieurs reprises. M. Poirier répond qu'a priori elle devrait l'être.

---

La séance est levée à 19h30

A Montélimar, le 21 mars 2019

Le Président

La/Le secrétaire de séance

Mme BOSC-ROBERT

Mme TORLET